



Concours 15^{ième} anniversaire « Transformez votre vie ! » 2 voyages à gagner sur les ailes d'Air Transat

Règlements du concours

1. PÉRIODE DU CONCOURS : le concours commence le 24 avril 2018 à 9h, heure de l'Est, et se termine le 28 août 2018 à 23 h 59 min 59 s.

2. PRÉSENTATION DU CONCOURS :

Dans le cadre de son 15^{ième} anniversaire, Spiritours organise, en partenariat avec Air Transat, un concours, gratuit et ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, de langue française. Le but de ce concours est de promouvoir le voyage de ressourcement ou pèlerinage comme outil de transformation intérieure.

Le concours comporte deux catégories :

- 1 – Clients de Spiritours ayant fait un voyage entre 2003 et 2018
- 2 – Tous ceux qui espèrent faire un jour un voyage de ressourcement

3. THÈME :

Transformation intérieure

Catégorie 1 (clients) : Comment un voyage de ressourcement avec Spiritours a transformé votre vie?

Catégorie 2 (ouvert à tous) : Comment un voyage de ressourcement avec Spiritours pourrait transformer votre vie?

4. COMMENT S'INSCRIRE : Aucun achat requis. Pour participer au concours, vous devez envoyer un texte ou un vidéo qui répond à la question du thème de la catégorie 1 ou 2. Le texte ou vidéo doit être un témoignage de forme narrative à la première personne. Le sujet « transformation intérieure » laisse libre cours aux différentes transformations intérieures possibles, psychologiques ou spirituelles. Acceptation, libération, réconciliation, amour, rencontre, foi, pardon, ouverture du cœur, ouverture de l'esprit, découverte intérieure, développement personnel, éveil spirituel... le champ des possibles est grand, mais doit se baser sur l'authenticité! A vos crayons, claviers ou caméras, envoyez-nous vos témoignages.

PRÉSENTATION DU TEXTE : 1 à 2 pages, dactylographiées 3500 à 8000 caractères au total

(espaces compris) - Format standard – Police Times NR, caractères corps 12 / interlignes simple – Document au format Word ou PDF avec pour nom de fichier : Votre nom et prénom + Concours15ième. Vous pouvez signer votre texte avec un pseudonyme si vous souhaitez garder l’anonymat puisque les textes retenus seront publiés sur notre blog.

Catégorie 1 : vous devez accompagner votre texte d’une ou deux photos illustrant votre expérience.

Catégorie 2 : Aucune photo nécessaire

Catégories 1 et 2 : pour être admissible, vous devez préciser : la catégorie choisie, votre nom, prénom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone.

OU PRÉSENTATION DU VIDÉO - 3 à 5 minutes, en format mp4, envoyé par WeTransfer.com à info@spiritours.com ou par Facebook Messenger à Spiritours. Catégories 1 et 2 : pour être admissible, vous devez préciser par écrit lors de l’envoi du vidéo : la catégorie choisie, votre nom, prénom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone.

DATE LIMITE DE PARTICIPATION : Le document (texte ou vidéo) sera remis en un seul envoi à cette adresse email : info@spiritours.com **au plus tard le 28 août à 23h59** – Chaque participant ne peut présenter qu’un seul document (au choix : texte ou vidéo). Les textes peuvent aussi être envoyés par la poste à : Spiritours-Concours, 1030 rue Beaubien Est, bur.400, Montréal, H2S 1T4

5. CRITÈRES DE SÉLECTION : Qualité narrative et authenticité du récit, pertinence de la réflexion, respect du thème, qualité du français, respect de la grammaire et de l’orthographe (s’il y a lieu). Les textes ou vidéos proposés dans le cadre de ce concours n’auront jamais été publiés sous quelque forme que ce soit, y compris numérique.
6. DATE DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS : les délibérations du jury auront lieu début septembre et la désignation des gagnants se fera le **11 septembre 2018 à 16h** aux bureaux de Spiritours, 1030 rue Beaubien est, suite 400, Montréal, Qc et en Facebook Live. Les textes ou vidéos des gagnants seront présentés pendant la soirée gala 15^{ième} anniversaire de Spiritours le 15 octobre 2018. Ils seront aussi publiés sur le blogue de Spiritours <http://tourisme-spirituel.info/> et sur les médias sociaux.
Le jury sera composé de professionnels du voyage et d’auteurs.
7. CONSENTEMENT : Le gagnant devra consentir à ce que son nom, sa photo et son document soient utilisés à des fins publicitaires. Tous les candidats acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l’objet d’une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d’un droit d’auteur. Ils conservent en parallèle toute propriété de leur œuvre et restent libres de l’utiliser à tout moment comme bon leur semble.
8. ANNONCE DES GAGNANTS : Une lettre, confirmant à chacun des gagnants ce que leur prix comprend, sera remise sur place ou, dans le cas où la personne gagnante ne serait pas présente, un premier contact sera fait le jour même par téléphone et/ou par email et la lettre lui sera expédiée par courrier le lendemain du tirage. **Le prix n’est ni échangeable, ni modifiable et ni transférable. La valeur du prix ne peut être remise en argent.**

9. **ADMISSIBILITÉ** : Ce concours est ouvert uniquement à tous les résidents légaux des provinces du Canada suivantes : Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique qui ont atteint l'âge de majorité dans leur province de résidence au moment de l'inscription, à l'exception des employés, représentants ou agents (de leur famille immédiate et des personnes avec qui ils sont domiciliés, qu'ils soient ou non des membres de leur famille) de Groupe Spiritours Inc., d'Air Transat (le « commanditaire »), fournisseurs de prix et agences de publicité/de promotion respectifs (y compris, mais sans s'y limiter, tous les employés qui travaillent directement ou indirectement pour la société de site Web associée au présent concours) et les juges du concours et chacun de leurs mandataires, employés, et ayants droit respectifs (appelés collectivement les « parties au concours »). Pour des fins du présent règlement de participation, « famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant.
- Pour être admissibles, les participants et les accompagnateurs doivent être en mesure de voyager en toute légalité et de façon autonome. Si un participant sélectionné n'est pas admissible ou ne répond pas aux exigences telles que définies dans ces règles du concours, le commanditaire du concours aura le droit de disqualifier ledit participant et de sélectionner un autre gagnant. Le commanditaire du concours sera entièrement et totalement déchargé de toute responsabilité à cet égard. Ce concours n'est pas valide là où la loi l'interdit.
10. La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.

Description des prix

Premier prix (Catégorie 1)

VOYAGE DE RESSOURCEMENT AU PANAMA, Playa Blanca (une valeur de 2 299\$)

Dates du séjour : 15 au 22 novembre 2018

Le forfait comprend :

- Le vol direct aller-retour Montréal/Rio Hato avec Air Transat en classe Économie,
- Les transferts aller/retour de l'aéroport vers le lieu d'hébergement,
- 7 nuits d'hébergement à l'Hôtel Royal Decameron en chambre supérieure (base occupation double),
- Tous les repas de type buffet et restaurants à la carte incluant les boissons internationales,
- L'animation des conférences et ateliers dispensés par David Bernard dans une salle de conférence privée, (dans le cas où David Bernard ne pouvait être présent pour une raison hors de notre contrôle, un livre de David Bernard + atelier ou conférence avec lui au Québec sera offert comme compensation),
- Les services d'un représentant de Vacances Transat à destination

Le forfait ne comprend pas :

- Le supplément en occupation simple 595\$ (vous pouvez demander à être jumelé(e) avec une autre personne du groupe),
- L'assurance voyage,
- Les pourboires et dépenses personnelles,
- Les excursions optionnelles,
- Les taxes des vols et le fonds d'indemnisation des clients des agences de voyage (1\$ par tranche de 1000\$) – total approximatif 90\$

Conditions:

Le séjour doit être effectué aux dates mentionnées ci-dessus.

Aucune réservation ne sera acceptée en dehors de la date prescrite. La réservation ne pourra être combinée avec aucune autre promotion.

Pour les conditions générales de votre voyage avec Spiritours, merci de bien vouloir vous référer à la brochure de Spiritours en vigueur ou au site Internet www.spiritours.com.

Cette offre n'est ni monnayable, ni transférable et ne peut être prolongée. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra pas être reporté.

Pour faire votre réservation:

La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués à plus de 60 jours de la date de départ auprès de Spiritours au 514 374-7965, ou sans frais au 1-866 331-7965, par nulle autre que la personne gagnante, uniquement et sans exception.

Advenant le cas où le nombre minimum de réservations requises n'est pas atteint pour le Panama, Spiritours se réserve le droit de modifier la destination et/ou les dates avec un préavis d'au moins 45 jours pour un forfait d'une valeur équivalente.

Deuxième prix (Catégorie 2)

Un billet d'avion aller-retour pour une destination de votre choix avec Air Transat (une valeur maximale de 1 500 \$)

Ce prix comprend : vol aller-retour sur une destination de votre choix avec Air Transat pour une personne (valide jusqu'au 31 octobre 2019), toutes les taxes.

Ce prix ne comprend pas : le fonds d'indemnisation des clients des agents de voyage (1\$ par tranche de 1000\$), assurances-voyage et tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessus.

N.B. Ce prix peut être applicable sur tout voyage offert par Spiritours qui comprend des vols avec Air Transat. Le gagnant aurait alors un crédit pour la valeur du billet d'avion et devrait alors uniquement défrayer la portion terrestre.

Ce prix d'une valeur maximale de 1 500 \$ est offert par Air Transat en collaboration avec Spiritours.

La valeur des prix a été établie selon le prix de détail suggéré au moment de l'organisation du concours.

Les gagnants devront compléter un formulaire d'inscription plus de 60 jours avant la date du séjour et signer comme quoi ils ont bien lu les conditions générales de Spiritours.

CONDITIONS:

1. Le prix comprend un billet d'avion aller-retour en classe Économie.

2. Le voyage doit être complété au plus tard le 31 octobre 2019. Aucune prolongation de cette période de validité ne sera autorisée.

3. Périodes d'interdiction : a. Europe : 15 décembre 2018 au 7 janvier 2019 ; 16 juin au 10 septembre 2019

b. Sud : 15 décembre 2018 au 7 janvier 2019 ; 22 février au 15 mars 2019

4. La réservation doit être effectuée au moins 30 jours avant le départ prévu et est sous réserve de disponibilité.

5. Advenant une annulation du programme, un cas de force majeure ou toute autre situation imprévue, Air Transat se réserve le droit de modifier les dates du voyage après en avoir informé le gagnant.

6. La revente des billets est strictement interdite.

7. Les billets ne peuvent être échangés, transférés ou remplacés par de l'argent comptant.

8. Les billets sont valides uniquement pour des vols Air Transat.

9. La sélection de sièges et les dépenses de nature personnelle ne sont pas incluses dans le prix.

10. Toutes les taxes applicables sont l'entière responsabilité du gagnant et doivent être payées au moment de la réservation.

11. Les conditions peuvent être modifiées sans préavis.